



## INFO PRESSE

---

Date : 09/03/2026

### Élections municipales 2026 : tout ce qu'il faut savoir pour voter

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

#### HORAIRES ET BUREAUX DE VOTE

Les 37 bureaux de vote de la commune seront ouverts de 8h à 19h lors des deux tours de scrutin. La Ville a en effet sollicité la préfète de la Savoie afin d'obtenir une fermeture plus tardive des bureaux de vote, de 18h à 19h.

Afin de permettre à chacun de retrouver facilement son bureau de vote, une cartographie en ligne des bureaux de vote à Chambéry est disponible sur [chambery.fr](http://chambery.fr)

#### LES DOCUMENTS A PRESENTER POUR VOTER

Pour voter, les électeurs doivent se présenter dans leur bureau de vote munis d'une pièce d'identité. La carte électorale est recommandée mais elle n'est pas obligatoire. Plusieurs documents sont acceptés, notamment la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire ou encore certains titres officiels comportant une photographie (liste des papiers d'identité à présenter pour voter ici :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361> )

Si vous n'avez pas reçu votre carte électorale, celle-ci sera disponible dans votre bureau de vote. Pour vérifier votre bureau de vote et votre inscription sur la liste électorale, vous pouvez vous renseigner via le site :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

#### 36 198 INSCRITS SUR LES LISTES ELECTORALES

36 198 électrices et électeurs sont inscrits pour les listes électorales de ces élections municipales qui concernent les citoyens français mais aussi de nationalité d'un pays de l'Union européenne.

#### LE VOTE PAR PROCURATION : COMMENT FAIRE ?

Les électeurs qui ne peuvent pas être présents le jour du vote ont la possibilité d'établir une procuration afin qu'un autre électeur vote à leur place dans leur bureau de vote. Cette démarche peut être réalisée :

- dans un commissariat ou une gendarmerie ;
- en ligne via le dispositif dédié, avec validation auprès des autorités compétentes ;
- ou entièrement en ligne pour les personnes disposant d'une identité numérique certifiée.

Il est recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible afin de garantir sa prise en compte avant le jour du scrutin.

**VILLE DE CHAMBERY**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

04 79 60 23 05 - [chambery.fr](http://chambery.fr) -   @VilledChambery

Retrouvez toutes les informations pratiques sur la page d'accueil du site [chambery.fr](http://chambery.fr)

**Contact presse :** service communication de la Ville de Chambéry  
04 79 60 23 05 – [relations-presse@mairie-chambery.fr](mailto:relations-presse@mairie-chambery.fr)